



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 29 JANVIER 2019

Présents : MM. ANDRIEU – BROGNARA – CHUPPE – LETELLIER – PLASSART.

Excusés : MM. DA MATA – FEBVAY – MAGGIO.

COURRIERS

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 22 Janvier 2019.

Remerciements.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE de VILLIERS LE BEL PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°1 TERRAIN MARIE JOSE PEREC

NNI 95 680 01 01

MM. ANDRIEU et DA MATA de la C D T I S 95 se rendront, le mercredi 13 février 2019 à 10h00, sur les installations du club pour confirmation de classement.

VILLE de SAINT GRATIEN STADE ROBERT LEMOINE

NNI 95 555 02 01

MM. PLASSART et CHUPPE de la C D T I S 95 se sont rendus, le lundi 28 janvier 2019 à 18h30, sur les installations du club pour confirmation de classement de l'éclairage.

VILLE de GARGES LES GONESSE STADE Pierre DE COUBERTIN

NNI 95 268 01 01

MM. PLASSART et CHUPPE de la C D T I S 95 se rendront, le jeudi 07 février 2019 à 18h30, sur les installations du club pour confirmation de classement de l'éclairage

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Secrétaire
Joseph PLASSART